

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 518

Artikel: La XIe Journée des femmes vaudoises

Autor: Bonard, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Si nous ne pouvons être
des moissonneurs joyeux,
soyons des semeurs con-
fiants et hardis.

Ed. SCHURÉ.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE... Fr. 6.—
ÉTRANGER... 8.—
Le numéro... 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
différé (des abonnements de 6 mois (8 fr.) établis pour la fin de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.
Largeur de la colonne: 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

EN FRANCE :

La femme mariée n'est plus une mineure

C'est sous ce titre que M^{lle} Maria Vérone, la célèbre avocate française, annonce le vote que vient d'émettre la Chambre des Députés le 10 février dernier, adoptant après le Sénat le texte de loi qui supprime le « devoir d'obéissance de l'épouse » et qui reconnaît à la femme mariée le plein exercice de sa capacité civile.

Jusqu'ici, écrit M^{lle} Maria Vérone dans l'Oeuvre, dans tous les articles concernant les incapables, on trouvait: les enfants mineurs, les fous... et les femmes mariées. Ces derniers mots vont être supprimés, l'épouse retrouvera ainsi sa dignité, sinon sa complète indépendance que l'état du mariage lui faisait perdre.

Dorénavant, écrit de son côté dans la Française. M^{lle} Odette Simon, avocate, la femme mariée a le plein exercice de sa capacité civile, et les restrictions à cet exercice ne peuvent résulter que du régime matrimonial qu'elle a adopté ou des limitations légales prévues c'est-à-dire, si, aliénée, elle est frappée d'un jugement d'interdiction, si prodigue ou faible d'esprit, elle est pourvue d'un conseil judiciaire.

Elle peut désormais librement ester en justice, signer un contrat, c'est-à-dire vendre, acheter des meubles et des immeubles, signer une location et donner un bail, avoir un compte en banque, effectuer des opérations de bourse, contracter un emprunt, prendre une hypothèque, faire ou recevoir une donation, accepter ou refuser une succession, s'inscrire à une Faculté, se présenter à un examen.

Le mot «obéissance» est supprimé de l'article 213. Les époux ne sont plus tenus qu'aux obligations réciproques de fidélité, aide et assistance qu'énumère l'article 212. Il s'ensuit que le contrôle marital ne pourra plus s'exercer sur la correspondance, et qu'en ce qui concerne les relations personnelles de son épouse, le mari ne sera fondé à intervenir que si elles présentent pour lui un caractère injurieux.

Tout ceci, et n'en déplaise à M. Robert de Traz, qui a consacré au récent vote de la Chambre un article persifleur de mauvais goût dans le Journal de Genève, constitue certainement un progrès capital, mais aussi une première étape. Car la réforme obtenue n'est que la moitié de celle que M. Renoult avait

soumise au Sénat l'été dernier, et qui portait aussi sur les régimes matrimoniaux. La Chambre Haute, refusant de s'avancer si loin, scinda le projet en deux et n'en vota que la première partie, celle qui avait trait à la capacité civile de la femme mariée, et que la Chambre vient à son tour de ratifier. C'est pourquoi, dans quelques milieux féministes, on trouvait que cette réforme n'était qu'une réformette qui ne valait guère la peine d'être soutenue... Heureusement que l'on se rendit compte que dédaigner cette loi parce qu'elle ne donnait pas assez était faire le jeu de ceux qui trouvaient au contraire qu'elle apportait déjà trop! l'union se fit entre tous les groupements féministes, et deux jours avant le vote chaque député reçut une lettre émanant de tous ces groupements réunis, et indiquant que, malgré les imperfections et les lacunes du texte, ils étaient tous d'accord pour en demander le vote immédiat. Ceci est un point d'histoire intéressant à fixer.

Ce qui reste à faire en matière de droit civil en France est encore vaste: réforme des régimes matrimoniaux, auxquels, nous le répétons, on n'a pas encore touché; liberté pour la femme d'exercer la profession de son choix sans que son mari puisse s'y opposer; et enfin surtout droits égaux entre la mère et le père sur les enfants. Cela sera l'œuvre de ces prochaines années. Car s'il a fallu, de l'aveu de M^{lle} Vérone, soixante-dix ans pour arriver à faire abroger cette incapacité civile de la femme mariée,

mettant nos voisins d'outre-Jura à peu près sur le même pied que les femmes vaudoises d'avant 1874 que la loi muissait d'un tuteur lors de leur veuvage! — on est pourtant en droit d'escompter que la suite de ces réformes s'obtiendra plus rapidement. Et cela, sans oublier la réforme plus essentielle encore — et certains prétendent que si le Sénat a voté la moitié du projet Renoult, c'était avec le secret espoir de faire échec à ces droits politiques que les vieux messieurs du Luxembourg se refusent toujours à reconnaître aux femmes! — celle qui est la clef de toutes les autres parce qu'elle permet de les obtenir dix fois plus vite: le suffrage féminin!

De futures jardinières

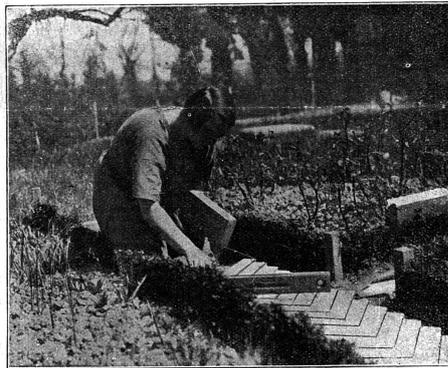
L'école d'horticulture de la Corbière, fondée en 1912 déjà, à Estavayer-le-Lac, (canton de Fribourg) par M^{lles} de la Rive et Roberty, est bien connue de nombre de nos lectrices. Toutes celles qui ont eu le privilège d'être reçues dans la vieille maison patricienne au charme si caractéristique et de visiter le grand domaine, qui descend jusqu'aux rives du lac de Neuchâtel, ont gardé un souvenir lumineux de ce cadre paisible et familial, où tant de jeunes filles ont passé de belles heures à apprendre le plus sain des métiers: celui de jardinière.

L'Ecole de la Corbière en effet a préparé déjà toute une génération de professionnelles: professeurs d'écoles horticoles,



jardinières privées, architectes paysagistes (après un stage completentaire), arboricultrices spécialisées, etc. D'autres élèves y ont appris à faire valoir la propriété familiale, et toutes enfin y ont pris le goût de la campagne et des plantes, alors que beaucoup, nerveuses et délicates, y raffermiraient leur santé et y trouvaient une vocation.

L'Ecole est ouverte aux jeunes filles âgées de



plus de 17 ans, suisses ou étrangères, ayant fait des études secondaires, et présentant de sérieuses références. Tous les détails sur les conditions d'admission, la durée et le plan des études, etc., sont fournis par la direction de l'Ecole.

(Clichés aimablement prêtés par l'Imprimerie la Concorde (Lausanne).)



La XI^e Journée des Femmes Vaudoises

Cette XI^{me} journée féminine vaudoise, tenue à Lausanne, le 17 février, a été fort réussie, sa participation fut très forte (plus de 500 femmes), et cette manifestation a présenté un caractère inédit de gravité, car elle fut dominée par la question de l'éligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques, réforme contre laquelle une pression anormale est exercée par certains pasteurs et certains conseillers de paroisse. Le mot d'ordre vient de haut: aussi est-ce avec un profond soulagement que toutes ces femmes ont entendu les fermes paroles de M. Bujard, parlant au nom du Conseil d'Etat. M. Bujard a apporté la gratitude respectueuse des autorités aux femmes dont la tâche est partout si lourde: cette gratitude officielle est souvent platonique, et il conviendrait de compléter la collaboration indirecte des femmes dans tant de domaines par une collaboration plus directe: ainsi a-t-on fait avec les Commissions scolaires, et l'on s'en félicite.

Le premier sujet à l'ordre du jour: La mission de la femme comme éducatrice, fut exposé avec pertinence par M^{lle} Gautier-Pictet, présidente de l'Association féminine d'éducation nationale (Genève). La femme a le devoir de participer à la vie publique, et cela sans négliger son foyer. En attendant de plus larges possibilités, c'est chez elle qu'elle peut le mieux travailler au bien de la communauté, en créant un intérieur où la vie s'épanouit librement, où l'on apprend l'amour du prochain, la droiture, la simplicité, la gaieté, la bonne humeur.

Au foyer, la femme est créatrice et constructive, et c'est une des raisons pour lesquelles la femme est si farouchement ennemie de la guerre.

destructrice de toutes choses. L'éducatrice initiera son enfant à la vie publique, à ses tâches futures, sera une éveilleuse d'idées, et pour accomplir cette grande tâche saura éviter le surmenage, trouver du repos, apprendre à se passer de ses enfants comme ses enfants sauront se passer d'elle. Les mères ont le devoir de ne pas laisser rouiller leur intelligence, car la culture de l'esprit est aussi nécessaire que la culture physique. C'est en cherchant à s'élever au-dessus de soi-même que l'on réussit à élever l'esprit de ses proches.

M^{lle} Hegg-Hoffet (Berne) a parlé ensuite de la préparation des jeunes filles à leur tâche future, question à l'ordre du jour depuis que le Département militaire fédéral s'occupe de la préparation préliminaire de la jeunesse masculine. L'Assemblée de Lucerne de la Société des Instituteurs suisses, les associations féminines réclament l'instruction pour les jeunes filles au même titre que pour les garçons. Il est incontestable que la génération féminine actuelle joue un rôle civique plus important que la précédente, et ce rôle va s'amplifier.

M^{lle} Hegg a exposé ce que doit être l'éducation civique des femmes: l'éveil de leur intérêt pour la chose publique, de leur amour pour le pays, du sentiment de la solidarité nationale et internationale, le développement de la personnalité, la réalisation des responsabilités. Cette éducation sera tout d'abord l'œuvre de la famille, où les parents doivent pour cela vivre sur un pied d'égalité, où les garçons ne comptent pas davantage que les filles, et où la mère ne joue pas un rôle effacé; puis ensuite l'œuvre de l'école où sans modifier en rien les programmes l'on saura éveiller les instincts sociaux de l'enfant, développer le goût de la vie civique, au

moyen d'exemples aussi concrets que possible, et cela pour les garçons aussi bien que pour les filles. L'instruction civique proprement dite se fera après l'école, au cours de la dix-huitième année; elle laissera les élèves former eux-mêmes leur opinion sur les problèmes nationaux aussi bien qu'internationaux, en tenant compte que ceux-ci ne se posent pas aux garçons comme aux filles.

Cette éducation sera difficile à réaliser, ainsi que la formation à cet effet du corps enseignant. Il faut donc que les femmes s'emploient à

faire réussir cette réforme en préparant l'opinion publique.

Au début de la séance de l'après-midi, ce fut dans un silence religieux que toute l'Assemblée écouta M^{lle} Curchod-Secrétan (Lausanne) prononcer un chaleureux plaidoyer en faveur de l'éligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques, montrant ainsi le désir des femmes de servir leur Eglise, les services qu'elles pourraient rendre auprès des malades, des pauvres, des vieillards découvrant ce qui échappe aux yeux masculins, recevant les confidences, gardant le

contact avec les anciennes catéchumènes, soulageant les pasteurs dont la tâche est si lourde. Cette question de l'éligibilité féminine ecclésiastique doit être examinée pour elle-même, objectivement, par réflexion personnelle, en scrutant sa conscience, et non pas en suivant aveuglément l'opinion d'un pasteur ou d'un conseiller de paroisse. L'expérience des Eglises sœurs montre que la femme peut jouer dans l'Eglise un rôle encore plus actif. La collaboration de l'homme et de la femme est voulue de Dieu: c'est quand la femme participera vraiment à toutes les fonctions de l'Eglise que celle-ci sera vraiment représentative du pays.

M^{lle} Burkhardt, conseillère de paroisse à Genève, exposa ensuite comment, dès 1923, l'éligibilité ecclésiastique fut facilement votée dans ce canton. L'innovation eut vite raison de la routine et du préjugé et montra l'infinité de l'opposition. Aux dernières élections (1935) ont été élues, dans 25 paroisses, 59 femmes et 29 suppléantes, soit le quart du nombre total des conseillers. M^{lle} Burkhardt a énuméré les multiples activités des femmes, qui visitent les paroissiens, ce que ne peuvent plus faire les pasteurs, faute de temps, accueillent les nouveaux arrivés dans la paroisse, font le lien entre la paroisse et les paroissiens. Elles ne font pas nécessairement le même travail que leurs collègues masculins, mais le complètent. M^{lle} Burkhardt a montré comment ces activités sont facilitées et accrues du fait du caractère officiel des conseillères et comment les conseillers masculins savent les apprécier à leur juste valeur.

M^{lle} F. Fonjallaz, au nom de la Fédération des Unions de Femmes a souligné que l'ambition, la noble ambition de celle-ci, est le bien de l'Eglise. Après la consultation qui se fait actuellement dans le canton, l'on ne pourra pas dire que ce sont les femmes qui sont hostiles à la réforme: au contraire, ce sont les pasteurs qui s'y opposent, et qui dans les assemblées veulent imposer leur manière de voir. Les Unions de Femmes veulent travailler pour le bien de tous et dans le cas présent, elles sont heureuses d'avoir l'appui du Conseil d'Etat.

Après avoir entendu encore quelques oratrices, l'Assemblée unanime vota la résolution suivante:

Les participantes à la XI^e Journée des femmes du canton de Vaud, réunies le 18 février à Lausanne, après avoir étudié la question de l'éligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques de l'Eglise nationale vaudoise;

S'étionnant qu'une opposition ait pu se manifester contre une innovation qui a fait ses preuves ailleurs, et qui rendrait les femmes attentives à leurs responsabilités en les associant d'une manière plus effective à la bonne marche et à la direction de l'Eglise;

souhaitant que l'Eglise qui bénéficie journalièrement de l'appui moral et matériel des femmes sanctionne légalement cette collaboration dont l'Eglise ne saurait se passer;

recommandant vivement aux paroissiennes de se prononcer en faveur de la révision de la loi ecclésiastique.

M. Pierre Deslandes, qui avait assisté à la discussion avant de parler sur *Les Vaudoises des champs, l'erreur et la sagesse*, a tenu à exprimer

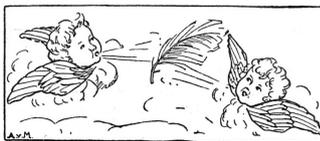
¹ Ceci en réponse sans doute à un article extraordinaire du *Semur Vaudois*, le journal officiel de l'Eglise vaudoise, disant « que celle-ci n'avait pas à encourager les ambitions des Unions de Femmes!!! » (Réd.).

son indignation de voir la résistance opposée aux femmes qui désirent étendre leur activité dans leur Eglise, et a posé cette question: Que serait l'Eglise, n'importe quelle Eglise, sans la femme? Puis il a parlé avec infiniment d'esprit de quelques défauts de quelques Vaudoises et de beaucoup d'étrangers. On ne résume pas une causerie de M. Deslandes, qui régala son auditoire de portraits délicieusement tracés.

La journée s'est terminée par de l'excellente musique exécutée avec talent par M^{me} Rimatté, cantatrice, M^{les} Chambettaz, violoniste et Fetsch, pianiste, et par un thé fort animé.

S. BONARD.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés



DE-CI, DE-LA

Succès féminins en Suisse.

On nous écrit de Neuveville que lors des élections paroissiales qui ont eu lieu récemment dans cette ville les efforts des groupements féministes ont été couronnés de succès en ce sens qu'une femme a été élue conseillère de paroisse par 138 voix sur 181 votants. L'année précédente, la candidate féminine n'avait réuni que 58 voix: il y a donc un progrès marqué à signaler.

Voilà une élection qui vient à point pour fournir un argument de plus aux Vaudoises qui travaillent à obtenir ce même droit.

Carrières féminines

I. Professions rares et carrières de demain

Il serait dangereux assurément de se bercer de l'illusion que, sitôt muni d'un diplôme ou d'un grade universitaire, toute jeune fille, toute femme, trouvera facilement la carrière de son goût. Trois sortes d'obstacles leur barrent le chemin, a assuré M^{me} Wibl-Gaillard, Dr. ès-Lettres, au début de la suggestive causerie qu'elle a donnée l'autre soir à l'Union des Femmes de Genève: d'abord la concurrence masculine, les jeunes gens étant toujours persuadés qu'à eux seuls incombent le souci de fonder un foyer; puis lorsque ces diplômées essayent de se rabattre sur d'autres carrières, qui offrent de meilleures perspectives économiques, la concurrence des femmes non diplômées, qui protestent contre cette invasion de leur domaine; et enfin la préférence marquée que montrent généralement les employeurs pour le personnel féminin subalterne, et qui leur fait écarter de la direction de leurs services des femmes trop bien qualifiées à leur sens.

Que faire alors? quand on a, souvent au prix de sacrifices importants, conquis son doctorat ou sa licence à la force du poignet, développé avec espoir de succès des dons spéciaux, que faire pour percer au milieu de la foule de femmes diplômées que les Universitaires lancent chaque année sur le marché du travail intellectuel? Deux solutions s'imposent à celles qui n'abandonnent pas la lutte pour se marier: se spécialiser, sans perdre de vue la nécessité de la connaissance générale de la profession; et puis chercher des voies nouvelles, faire preuve d'initiative en créant ces professions, qui de rares finissent par devenir usuelles, grâce au courage et à la persévérance de celles qui les ont inventées.

Ces femmes énergiques et riches en idées neuves, on ne les trouve malheureusement guère dans notre pays; et de toute la liste, amusante souvent, de ces professions rares, dont M^{me} Wibl-Gaillard a égrené le chapelet devant ses auditrices captivées, la plupart sont essentiellement exercées dans d'autres pays. Voici, par exemple, pour celles qui ont fait des études médicales, la direction scientifique des instituts de beauté, celle des instituts psychologiques, la cure mentale, voire même la phrénologie. Voici aussi la pro-

— A l'assemblée de la Société vaudoise d'Horticulture, réunie le 13 février à Lausanne, M^{me} Jaeger, une Anglaise habitant St-Sulpice, a été gratifiée d'une récompense de vingt points (le maximum) pour la création de son établissement, avec félicitations pour son travail et sa persévérance; et M^{me} W. Huck, à Blonay, a obtenu le maximum avec félicitations pour ses cultures de gloxinias de semis.

Contre le droit au travail de la femme mariée en Hollande

Nos lectrices ont déjà certainement entendu parler de l'extraordinaire projet de loi soumis au Conseil Supérieur du Travail par M. Romme, Ministre des Questions sociales et membre actif du parti catholique-romain. Extraordinaire, disons-nous, d'une part parce que cela constitue vraiment une ironie que, dans

d'Universités. Mais pour celles qui n'auraient pas le cran de se lancer déjà dans l'aventure de pareilles innovations en Suisse, M^{me} Wibl a tenu encore en réserve une série de suggestions tout à fait intéressantes et plus facilement réalisables. Pourquoi, par exemple, a-t-elle demandé, les femmes ne reprendraient-elles pas en main certains travaux qui étaient uniquement de leur ressort autrefois, et que les techniciens masculins ont maintenant envahis? pourquoi, puisque autrefois la préparation des remèdes était toujours le fait des religieuses, une de nos pharmaciennes n'inventerait-elle pas un produit nouveau? qui, si il a du succès peut fournir du travail à d'autres femmes encore: directrice d'usine, chef commercial, chef de publicité, sans parler de l'activité des chimistes dans les laboratoires. Pourquoi tous les nouveaux produits diététiques sont-ils inventés par des hommes? et les produits de nettoyage, tous les Vim, Persil, Lux et Cie? et n'y a-t-il pas là un beau champ d'activité rémunératrice pour celles qui ont en poche leur doctorat ès-science? Si un produit est bon, point n'est besoin de gros capitaux pour le lancer: combien n'en a-t-on pas vu qui ont été fabriqués sur un coin de fourneau dans une casserole de cuisine? Et des femmes architectes ou ingénieurs — encore en petit nombre en Suisse — ne trouveraient-elles pas une activité intéressante comme régisseurs d'immeubles? des licenciées ès-lettres ne pourraient-elles pas se tourner vers la librairie, le film scolaire ou éducatif, la bibliographie, etc. Et l'organisation de voyages, le tourisme artistique ou scientifique — tel que le pratique notamment M^{me} Adrienne Weill, la fille de notre amie M^{me} Brunschvicg (Réd.) — n'offre-t-il pas aussi des perspectives intéressantes à celles qui savent oser?

Faut-il avouer qu'en écoutant M^{me} Wibl, nous nous disions avec pas mal d'humiliation qu'un trop grand nombre de nos femmes suisses, même dotées d'une formation universitaire complète, savent encore bien peu se débrouiller... Faisons mille vœux pour que des causeries comme celle de l'autre soir éveillent par leur écho des initiatives heureuses — en ces temps de chômage tout spécialement — initiatives auxquelles nous serons la première à applaudir chaleureusement.

E. Gd.



Glané dans la presse...

Aviatrices d'autrefois

M^{me} Suz. Normand, dont le remarquable talent de reporter est bien connue de nos lectrices, a mené dans *Marianne* une grande enquête parmi les femmes aviatrices les plus célèbres. Mais elle a tenu aussi à rendre hommage aux pionnières qu'elles évoquent en quelques touches très vivantes.

...Peut-être est-il juste de donner aux toutes premières « femmes-aéronautes » un souvenir, un hommage? Dans les « plus légers que l'air » elles ont, en effet, préparé la voie, elles ont montré autant de courage, témoigné d'une hardiesse égale. Elles ont aussi, certaines, payé, de leur vie. A relire leur histoire, les mêmes mots viennent sous la plume, des images analogues se forment. Ni l'avant-guerre, ni l'après-guerre n'ont le privilège du « cran » féminin. Seul, l'appareil change: la montgolfière, voici 150 ans. Aujourd'hui l'avion. Dès la fin du XVIII^e siècle, des femmes accompagnent, en ballon, les aéronautes. Et, en 1799, la femme de l'un d'eux, Jeanne-Geneviève Garnerin, tente, seule, une première

ascension. Aéronotes officiels de Napoléon, elle et son mari, plusieurs années durant, cultivent, si l'on peut ainsi dire, les divertissements aériens, l'organisent des fêtes populaires, jusqu'au jour où la couronne impériale, dont ils avaient coiffé un de leurs ballons, naviguant à travers les espaces, imagine d'atterrir à Rome sur le tombeau de Néron. Personne n'est responsable des fantaisies du vent! Mais allez donc après cela empêcher des incidents diplomatiques. Le ménage Garnerin est prié d'aller voler ailleurs, et c'est une femme, M^{me} Blanchard, célèbre à la fois pour sa beauté et pour son audace, qui est nommée « chef du service aérien de Sa Majesté ». Pour un anti-féministe, l'empereur se montrait assez généreux.

On est en 1810. Après la chute de l'empereur, M^{me} Blanchard reste au service de Louis XVIII. En 1819 elle meurt, dans son aéronef en flammes, ayant imaginé de tirer, dans les airs, un feu d'artifice qui lui sera fatal.

Ainsi toute l'histoire aérienne du XIX^e siècle est-elle pleine de noms féminins.

Mais voici le XX^e siècle, et voici l'aviation. C'est en 1903 que vole le premier appareil construit par les frères Wright. Ceux-ci ont une sœur, Katherine, et c'est grâce à son dévouement, à sa générosité (elle travaille sans relâche pour aider les deux garçons à poursuivre leurs expériences), que peut être construit le premier appareil plus lourd que l'air: « Quand on parle des Wright, déclare l'un d'eux, on doit y comprendre notre sœur. Notre effort a été, en grande partie, inspiré par elle ».

C'est donc une femme qui fut l'inspiratrice de l'aviation, et qui, par sa confiance et par son ap-

pui moral et matériel, rendit l'invention possible. Le fait ne valait-il pas la peine d'être signalé?

C'est la France, cependant, qui, la première, délivre à une femme sa licence de pilote: en 1909, la baronne de Laroche — dix ans plus tard, elle illustrera tragiquement son nom en s'écrasant au sol — prend place devant les commandes. Notons qu'à ce moment-là, trente-cinq hommes seulement en France possèdent le brevet de pilote.

Cependant, Hélène Dutrieu, Jeanne Pallier, Marie Marvingt, Jeanne Herve, M^{me} Niel, Marthe Richard, à leur tour apportaient à l'aviation leur contribution, et se spécialisaient par des exploits retentissants. La plupart de ces jeunes femmes, d'ailleurs brillantes sportives, s'étaient déjà fait connaître dans des compétitions automobiles, comme Raymonde de Laroche, des exercices de motocyclette comme Hélène Dutrieu, des matches de nage, etc.

L'aviation, alors, n'était pas une carrière: c'était un sport, un de plus. Ceci pour la France. Et l'Amérique, qui, plus tard, devait donner au monde, elle aussi des aviatrices magnifiques?

L'Amérique accordait, en 1911, le premier brevet féminin à miss Quimby, qui devait se tenir en juillet de l'année suivante à Boston. Mais, quelques-mois auparavant, elle renouvelait l'exploit de Blériot, et, en avril, traversait la Manche d'Angleterre en France. On raconte que pour ce vol, le plus dangereux que l'on connût à ce jour, l'aviatrice portait sous son manteau de cuir un « ensemble » de satin violet, blouse et culotte confectionnées pour sa randonnée. J'ai idée que le satin violet a commencé et terminé là ses destinées aériennes!

Poétesses de Hongrie

Notre confrère l'Égyptienne, dont la partie littéraire est toujours très soignée, publie la traduction française de quelques petits poèmes de femmes hongroises. Nous lui empruntons les deux fragments suivants:

NUIT TRONCHSVLANIENNE

En haut: sur les rochers la lune s'arrête pour regarder dormir le champ, pour voir le flot chuchoter, secouer la tête, puis glisser plus loin comme un chant.

En bas: le lac; sa blanche nappe est frisée, ses ondes font un grave bruit; c'est une symphonie des âmes brisées qu'elles chantent, jouent dans la nuit...

D. Olga DOBAY.

QUESTION

S'il y a quelque chose parmi vous qui n'ait jamais eu le cœur brisé par l'orage: Qu'il se présente donc allègre, plein de courage, les yeux prophétiques, brillants de joie! Qu'il nous raconte donc comment sa vie fut-elle remplie de grâce et de foi? Comment put-il éloigner le voile de douleur, Ce papillon à tête de mort qui, obstiné, se pose sur toutes fleurs?

Comment put-il obtenir l'amour de la vie? Que donna-t-il en échange? dut-il payer et quel prix?

Oh! nous épions ses paroles l'âme tourmentée, un seul mot pourrait éclairer nos chemins manqués et dissiper les nuages de nos fronts hantés...

Esther OSWATH.